

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Commission permanente du 27 mai 2024**

**Délibération n° CP-2024-3275**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Accompagnement à la transition de l'industrie - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour leur programme d'actions 2024

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

**Rapporteur** : Madame Émeline Baume

**Président** : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 64

Date de convocation de la Commission permanente : mardi 7 mai 2024

Secrétaire élu(e) : Monsieur Richard Marion

**Présents** : M. B. Artigny, M. P. Athanaze, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blanchard, Mme L. Boffet, Mme C. Brossaud, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, M. J. Camus, Mme S. Chadier, M. P. Charmot, M. P. Cochet, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme C. Crespy, Mme L. Croizier, M. J-L. Da Passano, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme H. Duvivier, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, Mme H. Geoffroy, M. M. Grivel, Mme A. Gersperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme S. Hémain, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, M. J-M. Longueval, M. R. Marion, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme I. Petiot, Mme M. Picard, Mme C. Pouzergue, M. C. Quiniou, M. J-C. Ray, Mme S. Runel, Mme V. Sarselli, M. L. Seguin, Mme N. Sibeud, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, Mme B. Vessiller, M. M. Vincent.

**Absents excusés** : Mme F. Asti-Lapperrière (pouvoir à Mme R-F. Fournillon), Mme F. Benahmed (pouvoir à M. B. Badouard), M. G. Gascon (pouvoir à Mme D. Corsale), M. C. Geourjon (pouvoir à Mme N. Frier), M. L. Lassagne (pouvoir à Mme D. Nachury), Mme M. Picot (pouvoir à Mme C. Panassier).

**Commission permanente du 27 mai 2024****Délibération n° CP-2024-3275**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Accompagnement à la transition de l'industrie - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour leur programme d'actions 2024

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

La Commission permanente,

Vu le rapport du 3 mai 2024, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

**I - Contexte et objectifs de la Métropole**

La stratégie économique 2020-2026 de la Métropole vise à assurer le développement d'une économie dynamique, locale et durable répondant aux besoins des citoyens, des salariés et des entrepreneurs. Elle se veut respectueuse du bien-être des citoyens, moins consommatrice de ressources et d'énergies fossiles, pourvoyeuse d'emplois et bienveillante envers les salariés, plus robuste en matière de santé globale et moins dépendante de l'extérieur et des chocs mondiaux. Elle promeut une meilleure répartition des richesses et de la valeur ajoutée avec les territoires limitrophes, dans un souci de coopération positive et de respect des limites planétaires.

Les acteurs économiques et sociaux de la Métropole, qui tissent des liens avec la société et les citoyens, qui créent de la valeur économique et de l'emploi, qui s'investissent dans de nombreuses politiques publiques, auront un rôle primordial à jouer pour participer à cette stratégie. L'activité économique lyonnaise, marquée par les dynamiques entrepreneuriales et une richesse industrielle, est vectrice de solutions et d'innovations. Le tissu économique métropolitain est un acteur de changement et de transitions.

Face à la complexité des mutations nécessaires pour répondre aux enjeux environnementaux et sociaux du territoire, la Métropole a mis en place, en 2021, une stratégie d'accompagnement de l'industrie ambitieuse, orientée sur deux objectifs : accompagner la transition de ses industries et faire effet levier sur l'emploi industriel nécessaire à cette transition.

La stratégie industrielle métropolitaine s'articule ainsi autour de quatre axes d'intervention :

- accueillir et accompagner le déploiement productif des industries par une insertion équilibrée et apaisée dans le tissu urbain,
- transformer, c'est-à-dire proposer aux industriels des dispositifs favorisant le développement d'activités productives moins polluantes, plus résilientes, plus sûres, plus sobres et moins consommatrices de ressources,
- reconnecter et retisser les liens avec les habitants et accompagner l'attractivité des métiers industriels,
- coopérer en impliquant les territoires, les entreprises et les habitants.

L'aire métropolitaine présente un profil industriel diversifié. Contrairement à d'autres territoires très dépendants d'un secteur, cette diversité permet au territoire de mieux résister aux secousses liées aux mutations industrielles et surtout des fertilisations croisées entre secteurs aujourd'hui nécessaires pour adresser les défis environnementaux (exemple : croisement entre matériaux et bâtiment durable, numérique et alimentation, eau et industrie, ou encore énergie et mobilités). Le caractère multi-filières de l'industrie métropolitaine est une force du territoire. Sa mutation vers un territoire plus sobre en ressources, moins pollué et plus inclusif se fera avec l'ensemble des filières stratégiques.

La stratégie industrielle s'appuie donc naturellement sur des plans d'actions spécifiques pour accompagner la transition des filières soutenues historiquement par la Métropole : la santé, la chimie et l'environnement, l'énergie, la mobilité avec un accent particulier sur le vélo, mais aussi trois nouvelles filières prioritaires car à forts enjeux sur les plans carbone et social : l'alimentation, le textile et le bâtiment. Enfin, la filière numérique est également une priorité pour garantir son développement de manière responsable et durable et, notamment, au service de la performance environnementale de l'ensemble des filières socio-économiques.

La Métropole souhaite accompagner ces filières vers la sobriété, l'efficacité, la circularité des matières et ressources en soutenant, notamment, des réseaux et collectifs qui ont fait la preuve de leur efficacité pour stimuler les coopérations entre entreprises et développer des offres de services et des programmes spécifiques pour un développement responsable, comme les pôles de compétitivité et les clusters.

Enfin, la Métropole s'appuiera sur ces collectifs pour diffuser et promouvoir son offre de services et ses dispositifs pour la transformation durable des entreprises et la transition des filières, embarquant largement les entreprises dans des actions de développement de leur responsabilité territoriale. Ces réseaux se font le relais de la politique publique de soutien d'une économie à impact positif et sont donc un maillon essentiel pour démultiplier l'action de transformation de l'activité productive.

## **II - Propositions de financement concernant les pôles de compétitivité, clusters et collectifs au titre de l'année 2024**

Les pôles de compétitivité, clusters et collectifs soutenus dans la présente délibération, contribuent à la mise en œuvre concrète, sur le territoire, des objectifs et de l'accompagnement métropolitains à la transformation de l'industrie et à la structuration de filières stratégiques pour les transitions du territoire.

En effet, ces groupements, sur une filière ciblée d'entreprises petites, moyennes ou grandes, de laboratoires de recherche et d'établissements de formation sont un réel point d'ancrage, à la fois caisse de résonance et cheville ouvrière pour accompagner la transformation de l'industrie souhaitée par la collectivité.

En particulier, dans le cadre de leurs missions, ces collectifs déclinent des actions et dispositifs pour accompagner les entreprises de leur filière sur le champ de la transformation (notamment, en soutenant des projets collaboratifs d'innovation et de mutualisation), de l'emploi et des compétences (en proposant des mises en réseau, en mettant en valeur des formations) et des programmes de développement et de croissance d'entreprises sur le territoire en proposant des offres de services collectives et individualisées.

Les pôles de compétitivité, le Cluster Lumière, le Cluster Digital League, l'association Espace numérique entreprises (ENE) et l'association LDigital sollicitent le soutien de la Métropole pour mettre en œuvre leur programme d'actions 2024, en s'inscrivant pleinement dans les priorités sectorielles de la politique de développement responsable de la Métropole.

### **1° - Pôle de compétitivité Axelera**

Le territoire régional se place au 1<sup>er</sup> rang français de la production industrielle chimique avec un chiffre d'affaires de plus de 80 milliards d'euros.

La densité du tissu productif, l'intensité de l'activité de recherche et d'innovation ainsi que la qualité du bassin d'emploi donnent au pôle de compétitivité Axelera des moyens propices pour la mise en œuvre de sa stratégie visant à conjuguer chimie, environnement et enjeux énergétiques.

Axelera, pôle de compétitivité français de référence pour cette filière, représente un atout essentiel dans la politique de développement économique en faveur d'une industrie durable que la Métropole met en œuvre. En effet, le pôle vise à mener des activités visant à limiter la pollution et les nuisances pour le territoire et, pour ce faire, adresse les enjeux de transition écologique, de décarbonation, de sobriété, d'efficacité, de préservation de la ressource en eau et de circularité des ressources et matières qui constituent une priorité métropolitaine.

Créé en 2005, le pôle Axelera compte plus de 397 membres fin 2023.

**a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2023**

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2156 du 24 avril 2023, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 107 000 € au profit d'Axelera dans le cadre de son programme d'actions 2023.

Le bilan des actions 2023 est le suivant :

- mise en œuvre de la feuille de route 2023-2026 du pôle de compétitivité,
- mise en réseau : un jeudi d'Axelera, un Axelera Day, la présence du pôle lors du salon Pollutec aux côtés de 30 co-exposants, 15 évènements techniques sur les thématiques du pôle et prenant systématiquement en compte les thématiques énergie et sobriété, développement de six appels à solutions faisant le lien entre donneur d'ordre et apporteur de solutions, animation de deux clubs thématiques,
- accélérer toutes les formes d'innovation : mise en œuvre de partenariats techniques avec 13 autres structures d'innovation et adressant la feuille de route du pôle (matières premières renouvelables, usine éco-efficente, performance environnementale, chimie pour les batteries, sobriété et recyclage), développement de projets spécifiques sur les thématiques énergie et décarbonation, continuation des dynamiques recyclage plastique, friches et renforcement des liens avec la sphère académique, accompagnement de dynamiques territoriales pour les zones industrielles bas carbone, accompagnement des réponses des membres aux opportunités France Relance et programme d'investissement d'avenir (PIA) avec plus de 70 projets accompagnés,
- accompagnement du développement : quatre sessions de sensibilisation et trois partenariats pour le parcours investissement, accompagnement de quatre projets de formation/développement des compétences, la diffusion de 50 offres d'emplois,
- promouvoir et représenter : réseaux sociaux, presse, communication de réussites de transitions environnementales.

**b) - Programme d'actions pour 2024 et plan de financement prévisionnel**

Les actions du pôle en 2024 ainsi que ses projets structurants se déclineront, notamment, comme suit :

- mise en œuvre de la feuille de route 2023-2026 du pôle de compétitivité,
- mise en réseau : un jeudi d'Axelera, un Axelera Day, 14 évènements techniques sur les thématiques du pôle, notamment sur le sujet de la préservation de la ressource en eau (re-infiltration des eaux dans les nappes phréatiques) et de la sobriété énergétique (réduction de la consommation d'énergie des sites industriels), continuation des appels à solutions (objectif d'une vingtaine) faisant le lien entre donneur d'ordre et apporteur de solutions, animation de deux clubs thématiques,
- accélération de toutes les formes d'innovation : mise en œuvre de partenariats techniques avec 13 autres structures d'innovation et adressant la feuille de route du pôle (matières premières renouvelables, usine éco-efficente, performance environnementale, chimie pour les batteries, sobriété et recyclage), accompagnement de dynamiques territoriales pour les zones industrielles bas carbone, accompagnement des réponses des membres aux opportunités France Relance et PIA avec un objectif de 60 projets accompagnés,
- accompagnement du développement : cinq sessions de sensibilisation pour les parcours investissement, accompagnement de trois projets de formation/développement des compétences et déploiement de l'offre de services dédiée, participation à trois salons et conventions d'affaires dont MIX.E sur l'énergie,
- promotion et représentation : réseaux sociaux, presse, communication de réussites de transitions environnementales.

Le budget prévisionnel d'Axelera pour l'année 2024, d'un montant de 1 688 893 €, est présenté ci-dessous :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
personnel	1 403 970	cotisations, prestations et contributions privées	1 185 268
autres services extérieurs, frais généraux	209 433		
actions réseau, innovation et croissance	167 750	État (transféré à la Région Auvergne- Rhône-Alpes -AuRA-)	136 625
promotion et communication	75 490	Région AuRA	200 000
		Métropole	107 000
		Métropole de Grenoble	25 000
		Métropole de Clermont-Ferrand	35 000
		ressources propres	167 750
<b>Total</b>	<b>1 856 643</b>	<b>Total</b>	<b>1 856 643</b>

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 107 000 € au profit de l'association Axelera pour son programme d'actions 2024, montant identique à 2023.

## 2° - Pôle de compétitivité CARA (*European cluster for mobility solutions*)

CARA est le réseau français référent pour accompagner les mutations des systèmes de transport afin de répondre aux enjeux de santé publique et de transition écologique et numérique, contribuer au développement économique des territoires, renforcer la robustesse, la performance et la compétitivité de l'écosystème des mobilités. CARA développe trois activités : soutenir toutes les formes d'innovation technologiques et organisationnelles (anticiper et élaborer de nouvelles solutions de mobilité décarbonée), démontrer (expérimenter et évaluer en situation réelle) et développer (accélérer le développement et l'accès au marché).

CARA développe une animation pour l'ensemble des six principales filières de la mobilité : automobile, véhicule industriel, ferroviaire, fluvial, transport par câble et vélo et micro-mobilités. L'association CARA compte 431 membres fin 2023.

### a) - *Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2023*

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2156 du 24 avril 2023, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 136 400 € au profit de CARA dans le cadre de son programme d'actions 2023.

En 2023, les principales actions du pôle se sont traduites par :

- la mise en œuvre de la feuille de route 2023-2026 du pôle de compétitivité,
- la poursuite des trois axes innover/démontrer/développer avec, en projets majeurs : accompagnement de plus de 100 projets en montage, organisation de six journées techniques (accélération industrielle, impacts sur les véhicules logistiques des nouvelles configurations de la ville, conciliation autonomie et usage des batteries pour les mobilités électriques, analyse de cycle de vie des produits, réduction de la consommation en eau des sites industriels en partenariat avec Axelera), promotion de l'hôtel de logistique urbaine, contribution au campus des métiers et qualifications Auto'Mobilités pour adapter l'offre de formation de bac -3 à bac +8 aux besoins des acteurs économiques, visites d'entreprises, participation au salon Solutrans 2023,
- plus spécifiquement pour la filière vélo et micro-mobilités : animation de la filière vélo par la dynamique CARA mobilité active, renommée vélo et micro-mobilités, contribution aux ambitions de la Métropole sur le volet économie de la filière vélo, contribution au montage et labellisation d'un projet européen sur la relocalisation de chaînes de valeur productives du vélo en région, participation à la structuration nationale de la filière économique France vélo, déploiement de la convention de partenariat CARA/Grand Plateau, contribution au projet INDULO de médiation industrielle, valorisation de la filière et ses membres par des visites d'entreprises et par la participation à une animation de la Métropole sur le salon Global Industrie 2023, mise en œuvre d'une *newsletter* hebdomadaire, présence aux salons Prodays et Eurobike, organisation d'un espace cyclo-logistique sur le salon Solutrans 2023.

**b) - Programme d'actions pour 2024 et plan de financement prévisionnel**

Les actions du pôle en 2024 ainsi que ses projets structurants se déclineront, notamment, comme suit :

- mise en œuvre de la feuille de route 2023-2026 du pôle de compétitivité ;

- poursuite des trois axes innover/démontrer/développer avec en projets majeurs :

. l'accompagnement au montage et à la labélisation de projets en réponse à des appels à projets avec un objectif de 100 projets accompagnés et 16 labélisés,

. la réalisation d'un bulletin de veille marché mensuel, production de bulletins de veille pour des appels à projets, afin de valoriser les entreprises du réseau et l'actions du pôle : huit podcasts et quatre communiqués de presse,

. le développement de la présence sur les réseaux sociaux et communication *via* l'application mobile du pôle, organisation de 10 temps conviviaux inter-filières, 10 visites d'entreprises, la participation aux salons Hyvolution, Drive2zero et MIX.E, l'organisation des *Mobility Techdays* afin de valoriser les offres des membres du réseau auprès de donneurs d'ordre. CARA développera en 2024 un soutien spécifique aux acteurs émergents (entreprises de moins de neuf ans) et une offre d'accompagnement à l'accès aux financements privés ;

- plus spécifiquement pour la filière vélo et micro-mobilités :

. collaboration avec la Métropole au profit de la filière économique du vélo, contribution à la dynamique Lyon *Mobility* au sein du salon du deux-roues, co-organisation des rencontres *BtoB* du cycle avec deux autres pôles de compétitivité en Île-de-France et dans le Grand Ouest, coordination avec les clusters Vélo Vallée et Cycles Grand Ouest (CYGO), participation aux échanges sur la structuration nationale de la filière économique France Vélo (intégration de CARA dans le collège Clusters au sein de la gouvernance de la filière nationale), présence et accompagnement à la structuration des autres clusters/pôles régionaux sur la thématique vélo et micro-mobilités (Grand Est, Hauts de France, Provence-Alpes-Côte d'Azur), soutien à l'évènement Lyon pacte PME de la Métropole, à Tournée générale et Lyon cargo festival, mise en œuvre de la convention de partenariat CARA/Grand Plateau, continuation de la *newsletter* hebdomadaire, suivi du projet Usine à vélo et participation à la gouvernance de Grand Plateau,

. contribution aux projets collectifs métropolitains Stratégie marketing et communication de la filière vélo et micro-mobilités, valorisation des savoir-faire de la filière industrielle du vélo et montée en gamme des évènements vélo, participation au Pavillon France sur l'édition 2024 d'Eurobike avec un objectif de 12 entreprises régionales présentes, réalisation et partage de contenus d'experts (véhicules intermédiaires, droits de douane, règle anti-*dumping*), organisation d'un groupe de travail sur la formation, suivi du projet Cyc'emploi sur les métiers en tension dans le domaine du cycle, organisation d'un table ronde avec les institutions européennes, co-organisation d'une rencontre de découverte d'acteurs du vélo aux Pays-Bas et sa région (acteurs industriels, du reconditionnement de flotte de vélos, etc.),

. enfin, la filière vélo étant majoritairement composée de petites entreprises avec des besoins spécifiques, dans un contexte marché toujours difficile et une dynamique de consolidation, CARA développera et mettra en œuvre un projet spécifique Accompagnement des entrepreneurs et entreprises de la filière vélo (en phase avec la dynamique opérée avec les autres clusters vélo CYGO, Vélo Vallée et la filière France vélo). Ce projet consistera en la mise en place d'une offre lisible et cohérente d'accompagnement pour les entrepreneurs de la filière vélo sur le territoire de la Métropole et, plus largement, en région. Dans un 1<sup>er</sup> temps, sera étudiée la liste des thèmes (par exemple développement d'affaires, prototypage, lien avec sous-traitants du territoire, achats et chaîne logistique, prise en compte de l'impact, innovation, accès aux marchés publics, leviers de financement, etc.) et des modalités de mise en œuvre (temps collectifs, contenu d'experts, partages de pairs, accès à des études, visites de sites, accès à des annuaires, orientation vers des partenaires, mobilisation de prestataires, etc.). Ensuite, une 1<sup>ère</sup> version du programme sera déployée à partir de l'été 2024. En complément, des MasterClass seront mises en place, associant des personnes remarquables du secteur du vélo et de la micro-mobilité afin d'accompagner les entrepreneurs du territoire dans leur structuration et leur développement.

Après la création du cluster mobilité active et durable, son intégration dans CARA, la création de Grand Plateau auquel le pôle a fortement contribué, ce projet ambitieux participera de manière opérationnelle à la stratégie de la Métropole d'accompagner de manière efficace la structuration et la croissance durable des acteurs socio-économiques du vélo (entre membres CARA et en dehors du réseau, sur toute la chaîne de valeur).

Le budget prévisionnel de CARA pour l'année 2024, d'un montant de 1 542 498 €, est présenté ci-dessous :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
personnel	1 094 805	cotisations, prestations et fonds dédiés	1 011 098
		État-direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) (transféré à la Région AuRA)	123 000
		Région AuRA	272 000
actions innover, démontrer, développer	447 693	Métropole - filières historiques - animation	56 400
		Métropole - filière mobilité active et micro-mobilités - animation	50 000
		Métropole - filière mobilité active et micro-mobilités - projet spécifique	30 000
<b>Total</b>	<b>1 542 498</b>	<b>Total</b>	<b>1 542 498</b>

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement au profit de l'association CARA d'un montant de 136 400 € pour son programme d'actions 2024 liées aux filières historiques de la mobilité, pour son programme d'actions 2024 d'animation et pour le projet spécifique lié à la filière vélo et micro-mobilités, montant identique à 2023.

### 3° - Pôle de compétitivité Tenerdis

Tenerdis est le pôle de compétitivité de la transition énergétique pour la région AuRA. Il accompagne ses 283 membres, dont plus de 70 dans le Rhône, sur les filières industrielles des technologies de l'énergie. L'action du pôle se structure autour de quatre enjeux : la production d'énergies renouvelables, le stockage et la conversion des énergies, le pilotage et la distribution des énergies, l'impact environnemental des énergies.

#### a) - *Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2023*

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2156 du 24 avril 2023, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 € au profit de Tenerdis dans le cadre de son programme d'actions 2023.

Le bilan des actions 2023 est le suivant :

- mise en œuvre de la feuille de route 2023-2026 du pôle de compétitivité,
- développement de l'innovation dans les filières : poursuite de l'offre d'accompagnement à l'innovation visant à accompagner la décarbonation du mix énergétique et des entreprises, mise en place de trois journées techniques, accompagnement de 23 projets en émergence et 23 projets labélisés,
- développement et croissance : développement du club des partenaires (21 structures) pour une offre de service complémentaire à celle du pôle (conseil en innovation, veille réglementaire, etc.), collaboration avec l'Agence local de l'énergie et du climat Lyon Métropole et avec le club solaire de la Métropole, lancement de deux projets sur les compétences,
- mise en visibilité et communication : cinq missions à l'international, présence aux salons MIX.E 2023 et Pollutec 2023.

#### b) - *Programme d'actions pour 2024 et plan de financement prévisionnel*

Les actions du pôle en 2024 ainsi que ses projets structurants se déclineront, notamment, comme suit :

- mise en œuvre de la feuille de route 2023-2026 du pôle de compétitivité,
- développement de l'innovation dans les filières : poursuite de l'offre d'accompagnement à l'innovation visant à accompagner la décarbonation du mix énergétique et des entreprises, mise en place de deux journées collaboratives, deux journées innovation ouverte, huit lettres d'information pour les appels à projets, avec un objectif de 60 projets accompagnés pour 30 labélisés,

- développement et fidélisation du réseau : continuation du club des partenaires pour une offre de service complémentaire à celle du pôle (conseil en innovation, veille réglementaire, etc.), renforcement d'une offre en financement avec le label Hi France, objectif de 100 rendez-vous de présentation des dispositifs de financement, production d'une analyse des besoins en compétences dans la filière des réseaux électriques,

- mise en visibilité et communication : développement de vidéos de valorisation de projets, présence au salon MIX.E 2024.

Le budget prévisionnel de Tenerrdis pour l'année 2024, d'un montant de 1 058 162 €, est présenté ci-dessous :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
personnel	963 512	cotisations, prestations et transfert de charges	720 833
		État-DIRECCTE (transféré à la Région AuRA)	82 329
		Région AuRA	200 000
achats prestations	94 650	Métropole	30 000
		Métropole de Grenoble	25 000
<b>Total</b>	<b>1 058 162</b>	<b>Total</b>	<b>1 058 162</b>

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 € au profit de l'association Tenerrdis pour son programme d'actions 2024, montant identique à 2023.

#### 4°- Cluster Lumière

La filière éclairage vit depuis quelques années une profonde évolution technologique afin d'intégrer des innovations dans ses produits (fluo compacte, technologies Leds, électronique de contrôle, logiciels de gestion de l'éclairage, etc.) permettant d'adresser les enjeux de digitalisation et de transition énergétique.

Les industriels de la filière de la lumière, rassemblés au sein du Cluster Lumière, sont engagés dans une dynamique collaborative pour développer des projets visant à renforcer la sobriété et l'efficacité énergétique, tout en faisant évoluer les compétences nécessaires à leurs salariés. Fort de 160 membres, le Cluster Lumière est constitué de métiers aussi différents que des fabricants de modules d'éclairage, des bureaux d'étude, des concepteurs éclairagistes, des maîtres d'œuvre, des installateurs, des distributeurs, etc., s'impliquant directement dans le développement de l'urbanisme des villes, des édifices, de la voirie, des commerces, des bureaux, des locaux d'enseignement.

##### a) - *Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2023*

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2156 du 24 avril 2023, la Métropole a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 € au profit du Cluster Lumière dans le cadre de son programme d'actions 2023.

Les principales actions conduites par le Cluster en 2023 sont les suivantes :

- réseau et ancrage territorial : développement du réseau en faisant rentrer des acteurs reconnus du monde de l'éclairage, montée en puissance de l'immobiliser dédié à la filière Lumen avec l'accueil de six résidents dans le parcours de démonstration de la lumière, identification des acteurs en réponse aux besoins pour l'éclairage des tunnels sur le territoire, participation à quatre projets européens, nouveau site internet et présence renforcée sur les réseaux sociaux,

- innovation et compétences : mise en œuvre des groupes de travail éclairage public et éclairage tertiaire, poursuite des dynamiques qualité environnementale de la lumière et éclairage des tunnels, développement du campus des métiers et qualifications d'excellence Lumières pour un éclairage durable.



**b) - Programme d'actions pour 2024 et plan de financement prévisionnel**

Les actions du Cluster en 2024 se déclineront, notamment, comme suit :

- inscription des actions du Cluster au service des priorités : accompagner la relocalisation en misant sur l'industrie, accélérer la décarbonation et la digitalisation des entreprises, orienter et former vers les métiers qui recrutent,

- renforcement de l'offre de services du Cluster afin de faire du territoire métropolitain un pôle majeur du secteur français de l'éclairage et de la lumière : innovation au service des usages, sobriété énergétique, respect de l'environnement et de la biodiversité, bien-être humain, développement des technologies LED, objectif d'atteindre 170 membres, de mettre en place une rencontre Recherche et innovation en lumière, deux journées techniques sur bâtiment intelligent et énergie, quatre ateliers (éblouissement/vision, analyse du cycle de vie en éclairage public, lumière et santé, lumière naturelle), trois *webinaires*,

- mobiliser le réseau des membres pour la réussite des projets Lumen et PIA LED.

Le budget prévisionnel du Cluster Lumière pour l'année 2024, d'un montant de 452 019 €, est présenté ci-dessous :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
ressources humaines (RH)	319 326	cotisations, prestations et fonds dédiés	267 819
achats, autres services	132 693	État et Région AuRA	154 200
		Métropole	30 000
<b>Total</b>	<b>452 019</b>	<b>Total</b>	<b>452 019</b>

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 30 000 € au profit du Cluster Lumière pour la réalisation de son programme d'actions 2024, montant identique à 2023.

**5° - Cluster Digital League**

Le Cluster Digital League a été créé en 2008 par les acteurs de la filière logicielle régionale afin de structurer l'écosystème numérique et favoriser son développement. L'association fédère ainsi les entreprises du numérique, les écoles et laboratoires autour des problématiques majeures rencontrées par la filière.

Son plan d'actions annuel s'articule autour des enjeux de transformation digitale, de formation et montée en compétences, de coopération entre ses membres et avec le territoire. De manière transversale et plus globale, vient s'ajouter l'enjeu de développer des pratiques de numérique responsable. Le Cluster compte 450 adhérents sur l'ensemble de la Région AuRA.

**a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2023**

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2156 du 24 avril 2023, la Métropole a attribué au Cluster Digital League une subvention de 75 000 € pour la réalisation de son programme d'actions 2023.

Les principales actions conduites par le Cluster en 2023 ont été réalisées autour des trois grandes thématiques suivantes :

- sur le volet emploi / compétences / inclusion / insertion :

. création et publication de vidéos d'étudiantes en numérique pour promouvoir les métiers et la mixité indispensable dans cette filière,

. organisation d'un *webinaire* à destination des parents d'élèves de 3<sup>ème</sup>, dans le cadre de l'opération Orientation 3.0 menée avec les collèges de la Métropole pour sensibiliser les collégiens de 3<sup>ème</sup> aux métiers du numérique et aux biais de genre dans ce secteur, et apporter des clés de lecture sur les questions d'orientation ;

- sur le volet de la transformation des entreprises / numérique responsable :

. suite au programme pilote, réalisé avec succès en 2022 avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) sur un dispositif d'accompagnement à l'écoconception de services numériques, le Cluster a obtenu, en 2023, un accord de l'ADEME pour financer un accompagnement à la certification label numérique responsable (NR), label national attribué aux entreprises ayant des pratiques numériques responsables. L'ingénierie du programme et la sélection des entreprises (six) ont été réalisées. Le démarrage de l'action s'est fait en janvier 2024,

. poursuite du club numérique responsable qui compte 50 membres avec six rencontres réalisées (février, avril, juin, octobre, décembre),

. valorisation auprès des adhérents de l'outil de mesure d'impact proposé par la Métropole qui a été décliné spécifiquement pour la filière numérique,

. élaboration d'un observatoire régional ;

- sur le volet de la coopération :

. maintien des collaborations avec les structures de l'écosystème territorial : H7 (pour son club *Open innovation*), *French tech* Saint-Étienne Lyon (membre du bureau), LDigital (opération 3.0), ENE (action cybersécurité).

### **b) - Programme d'actions pour 2024 et plan de financement prévisionnel**

Les actions du Cluster en 2024 se déclineront, notamment, comme suit :

- en matière d'emploi / compétences / inclusion / insertion :

. réalisation d'une large enquête RH auprès des entreprises pour mettre en lumière les dernières tendances en termes de recrutements et de besoins en compétences mais aussi les évolutions des technologies et des métiers recherchés par les entreprises. Cette étude servira de base pour alimenter le *consortium* mené par Objectif pour l'emploi, retenu dans le cadre de l'appel à projets sur les métiers en tension lancé par la direction Insertion de la Métropole. L'objectif est de les associer à l'identification et qualification des besoins des entreprises afin d'orienter les formations qui seraient mises en place dans le cadre de cette initiative,

. le Cluster apportera son soutien au programme Orientation 3.0 mené avec les collèges de la Métropole pour sensibiliser les collégiens de 3<sup>ème</sup> aux métiers du numérique et aux biais de genre dans ce secteur,

. en parallèle, le Cluster propose d'accompagner ses entreprises sur la promotion des métiers du numérique et la diversité au sein de la filière à travers plusieurs actions :

\* des temps collectifs de sensibilisation,

\* des thématiques abordées : violences sexistes et sexuelles au travail, mixité, diversité et inclusion, reconversion professionnelle, etc.

\* développer l'offre de stages pour les élèves de 3<sup>ème</sup>, en facilitant l'intégration en entreprise des stagiaires et en diffusant auprès des collèges les offres de stages proposées par ses adhérents ;

- en matière de transformation des entreprises / numérique responsable :

. lancement de l'accompagnement à la certification numérique responsable *via* le label NR. C'est un programme d'accompagnement individuel et collectif des entreprises numériques dans leur démarche de labellisation NR. Ce programme, cofinancé par l'ADEME, vise à accompagner six petites et moyennes entreprises (PME) adhérentes du Cluster (deux personnes par PME) pendant quatre mois, en proposant de la montée en compétences et de l'accompagnement pour les aider à structurer une démarche numérique responsable au sein de l'entreprise dans l'objectif de passer la labellisation NR,

. organisation de plusieurs événements dédiés au numérique responsable, en partenariat avec la Métropole,

. mise en place d'une collaboration avec la filière du reconditionnement de matériel électronique, pour travailler sur un dispositif de récupération et de reconditionnement du matériel usagé de leurs adhérents. L'objectif est de proposer un dispositif simple, lisible avec des conditions uniques de récupération, reconditionnement et recyclage du matériel en privilégiant l'offre locale ;

- en matière de coopération :

. organisation de plusieurs cycles de conférences sur la cybersécurité ainsi que sur l'intelligence artificielle (fréquence mensuelle).

Le Cluster poursuivra ses coopérations avec les structures de l'écosystème : en particulier H7 (pour son club *Open innovation*), *French tech* Saint-Étienne Lyon (membre du Bureau), LDigital (opération 3.0), ENE (action cybersécurité).

Le budget prévisionnel du Cluster Digital League pour l'année 2024, d'un montant de 1 776 048 €, est présenté ci-dessous :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
dépenses de fonctionnement	172 560	partenaires publics	701 800
charges de personnel	962 399	Métropole	75 000
déplacements	50 000	sponsors privés	60 000
dépenses externes	591 089	cotisations	200 000
		prestations facturées	739 248
<b>Total</b>	<b>1 776 048</b>	<b>Total</b>	<b>1 776 048</b>

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 75 000 € au profit du Cluster Digital League pour la réalisation de son programme d'actions 2024, montant identique à 2023.

#### 6° - Association ENE

L'association ENE a été créée en 2003 par la Chambre de commerce et d'industrie Lyon Métropole Saint-Étienne Roanne (CCILM), la Chambre des métiers et de l'artisanat du Rhône (CMAR), la Confédération des PME du Rhône et le Mouvement des entreprises de France Lyon-Rhône, dans le cadre de la démarche Grand Lyon, l'esprit d'entreprise. L'ENE est une agence de développement économique dont la mission est d'aider les petites et moyennes industries (PMI), PME, les très petites entreprises (TPE) et maintenant les agriculteurs à comprendre, intégrer et mieux utiliser les technologies numériques (informatique, internet, télécom) afin d'améliorer leur performance et innover par un usage pragmatique de ces outils.

#### a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2023

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2156 du 24 avril 2023, la Métropole a attribué à l'association ENE une subvention de 292 500 € pour la réalisation de son programme d'actions 2023.

Les principales actions conduites par l'ENE en 2023 ont été les suivantes :

- mise en place du nouveau programme Numerigone à destination des entreprises de proximité (commerçants et artisans), 80 accompagnements réalisés ; action réalisée en partenariat avec la CCILM et la CMAR. Trois thématiques ont été adressées par cet accompagnement :

- . développer sa notoriété et son portefeuille client,
- . servir et fidéliser ses clients,
- . faire évoluer son offre ;

- accompagnement de 13 PMI métropolitaines sur le programme Usine numérique régionale (six expérimentations + deux prototypes + cinq audits sécurité).

#### b) - Programme d'actions pour 2024 et plan de financement prévisionnel

Les actions de l'association ENE en 2024 se déclineront, notamment, comme suit :

- montée en puissance du programme Numerigone à destination des entreprises de proximité (commerçants et artisans) : un objectif de 150 accompagnements est prévu ;

- en parallèle, des audits cybersécurité seront proposés aux TPE et PME avec deux cibles :

- . système d'information de base,
- . système d'information structuré en réseau ;

- lancement d'un nouveau programme pour l'industrie auprès des PMI, Transformation numérique de l'industrie en lieu et place du précédent programme désormais arrêté (Usine numérique régionale). Ce programme se déclinera selon deux axes :

. un état des besoins des dirigeants en matière de stratégie numérique et identification des leviers qui peuvent y répondre : 40 PMI envisagées,

. sur la base des recommandations issues de la phase d'analyse, six entreprises industrielles seront sélectionnées pour déployer en leur sein des démonstrateurs opérationnels couvrant les enjeux de transformation numérique et écologique : optimisation de la gestion énergétique, planification optimisée des opérations, maintenance prédictive des équipements, gestion durable de la chaîne d'approvisionnement, etc.

Le budget prévisionnel de fonctionnement de l'association ENE pour l'année 2024, d'un montant de 432 500 €, est présenté ci-dessous :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
achats et services extérieurs	30 000	CCILM et CMAR	140 000
salaires et appointements	402 500	Métropole	292 500
<b>Total</b>	<b>432 500</b>	<b>Total</b>	<b>432 500</b>

Il est proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 292 500 € au profit de l'association ENE pour la réalisation de son programme d'actions 2024, montant identique à 2023.

## 7° - Association LDigital

L'association LDigital est une association créée en 2017 pour favoriser la mixité dans les métiers du numérique, face au constat du manque de femmes dans cet univers professionnel. Face aux difficultés de recrutement des entreprises et afin de garantir la mixité dans le secteur des technologies, cette association propose d'accompagner les transitions professionnelles pour les femmes qui souhaitent se réorienter dans les filières numériques et les soutenir dans cet effort. De même, elle agit auprès des jeunes filles, qui se désintéressent des métiers du numérique lors du choix d'orientation, pour des raisons d'image, de biais ancrés ou de stéréotypes liés à cet environnement professionnel et aux parcours de formation qui y sont associés.

### a) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2023

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2156 du 24 avril 2023, la Métropole a attribué à l'association LDigital une subvention de 25 000 € pour la réalisation de son programme d'actions 2023.

L'action auprès des collégiens, appelée Orientation 3.0, a rencontré un vif succès en 2023 en progressant de plus de 30 % par rapport à 2022. C'est ainsi que plus de 4 000 élèves de 3<sup>ème</sup>, soit 160 classes réparties dans 28 collèges, ont suivi une sensibilisation aux métiers du numérique et aux biais de genre qui freinent l'accession des jeunes filles à cette filière. Cette intervention a été rendue possible grâce à l'intervention de plus de 100 étudiants en formation numérique de 11 écoles différentes, le tout piloté par l'association LDigital et le concours du Rectorat de Lyon.

Grâce à son programme sur la reconversion professionnelle L'Transit, LDigital a accompagné 20 femmes en 2023 à travers un parcours hybride alternant présentiel et distanciel pour faciliter les échanges et un partenariat avec Pôle emploi pour faciliter le recrutement des femmes en transition.

Un autre programme a été mis en place, L'Senvole, qui consiste à fournir un mentor dédié à chaque femme accompagnée. Complémentaire à L'Transit, ce programme permet de suivre dans la durée et d'accompagner au plus près les femmes dans leur parcours de reconversion.

**b) - Programme d'actions pour 2024 et plan de financement prévisionnel**

Les actions de l'association en 2024 se déclineront, notamment, comme suit :

- poursuite et consolidation de l'opération Orientation 3.0 auprès des collégiens de 3<sup>ème</sup>. Il est envisagé d'expérimenter le dispositif également auprès de classes de 4<sup>ème</sup>, auprès d'un nombre limité de classes dans un 1<sup>er</sup> temps.

Par ailleurs, LDigital prévoit de sensibiliser des entreprises pour proposer des stages dans le numérique.

Le programme L'Transit sera reconduit, avec un objectif de 20 femmes accompagnées dans un parcours de reconversion sur deux promotions de 10 femmes chacune.

Le programme L'Senvole sera, lui aussi, reconduit, avec un objectif de 20 femmes accompagnées et coachées dans un parcours de reconversion sur deux promotions de 10 femmes chacune.

Le budget prévisionnel de fonctionnement de l'association LDigital sur l'année 2024 est le suivant :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
gestion de projet, coordination, ingénierie pédagogique	70 000	Métropole	25 000
communication	25 000	Région AuRA	3 000
achats divers	16 000	Mécénat Orange	8 000
		direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités	25 000
		direction régionale aux droits des femmes et à l'égalité	5 000
		ressources propres	15 000
		autres demandes auprès de fondations	30 000
<b>Total</b>	<b>111 000</b>	<b>Total</b>	<b>111 000</b>

Il est proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 25 000 € au profit de l'association LDigital pour la réalisation de son programme d'actions 2024, montant identique à 2023 ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

**DELIBERE****1° - Approuve :**

a) - l'attribution des subventions de fonctionnement, pour l'année 2024, d'un montant total de 695 900 € au profit des bénéficiaires suivants et selon la répartition suivante :

- 107 000 € au profit de l'association Axelera,
- 136 400 € au profit de l'association CARA,
- 30 000 € au profit de l'association Tenerdis,
- 30 000 € au profit du Cluster Lumière,
- 75 000 € au profit du Cluster Digital League,
- 292 500 € au profit de l'association ENE,
- 25 000 € au profit de l'association LDigital,

b) - les conventions à passer entre la Métropole et les associations Axelera, CARA, Tenerdis, ENE, LDigital et les Clusters Lumière et Digital League définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

**2° - Autorise** le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**3° - La dépense** de fonctionnement en résultant, soit 695 900 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2024 - chapitre 65 :

- opération n° 0P02O2864 pour un montant de 273 400 €
- opération n° 0P02O1576 pour un montant de 30 000 €

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Publié le : 28 mai 2024**

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240527-322785-DE-1-1 Date de télétransmission : 28 mai 2024 Date de réception préfecture : 28 mai 2024
---